

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.



SOMMAIRE

PAGES

1. Les chemins de fer américains.....	61
2. Relevé de la valeur des importations pour la consommation et des exportations françaises.....	62
3. Erratum.....	62
4. Variété—Ce qu'a coûté à l'Espagne la découverte de l'Amérique.....	62

EDITORIAL

5. Nécrologie—M. J. R. Savignac.....	63
1. Actes de la Chambre. Résumé du procès-verbal de la séance spéciale du 1er août.....	63
7. Economie politique (L'impôt).....	64
8. L'avenir économique du Canada (Suit et fin)—A. Poin-dron.....	66
9. Petit courrier.....	71

Les chemins de fer américains

Le Bureau du Recensement des Etats-Unis, vient de publier le *Bulletin* No. 21, de ce service public, lequel contient, entre autres renseignements sur les chemins de fer de ce pays, un estimé de la *valeur commerciale* du réseau des voies ferrées américaines considérée comme base de placement.

Ce document officiel qui se recommande surtout à l'attention des capitalistes *investors*, en quête de placement a été préparé par les soins du Profr Henry C. Adams, chef du service des statistiques de la Interstate Commerce Commission—à Washington.

Le terme "valeur commerciale"—qui est employé pour la première fois que nous sachions—dans ces documents—doit se prendre dans son acception propre : en dehors de toute considération d'*agio*.

Le capital-action est calculé, en partant exclusivement du rendement par les divers services et sources de revenu de l'*exploitation* ; toute considération de

recettes, d'une provenance étrangère à celle là étant, écartée.

Les recettes disponibles, *net earnings*—, ont été établies, après déduction faite des recettes brutes, *gross earnings*—des frais d'exploitation et des taxes. Les sommes consacrées aux améliorations, *betterments*—ne sont pas non plus entrées en ligne de compte.

Le compilateur n'a pas, tenu compte non plus, de l'apport provenant de placements faits par les Compagnies dans les actions achetées sur le marché, de Cies. affiliées ou encore de Cies. rivales.

Enfin le Bureau en fournissant ces chiffres désavoue toute intention d'en fixer la valeur absolue, soit pour des fins d'évaluation fiscale soit encore pour des fins de mise à prix.

Le Bureau fixe la *valeur commerciale* du réseau américain, en 1904 (30 juin) à \$11,245 millions.

Dans un tableau contenant le détail, par Etat, etc., de ce chiffre global—nous relevons les indications suivantes :

1° Pennsylvanie.....	\$1,421 Millions
2° New-York.....	\$898 "
3° Illinois.....	\$806 "
4° Ohio.....	\$690 "
5° Minnesota.....	\$467 "

C'est peut-être l'Etat de l'Illinois qui se rapproche le plus comme population, avec un réseau de 11,416 milles seulement—des conditions du Canada.

Dans le chiffre global cité plus haut, n'est pas incluse une somme de \$5,698,000, afférant aux états de New York et du New-Jersey, pour *passagers* à vapeur, *steam transfers or ferries*—et accessoires, etc., appartenant au réseau de la Pennsylvanie.

La valeur du matériel de la Cie. Pullman, non plus celui des Cies. propriétaires d'un matériel de transport circulant sur les voies ferrées, n'entre pas en ligne de compte dans l'estimé.

Le premier, Pullman—est évalué à 51 millions ; le second, sous la rubrique *private cars*, est évalué à 72 millions, formant un grand total de 11,368 millions, (*) somme absolument fabuleuse.

Il n'est pas sans utilité de faire un rapprochement entre les conditions qui régissent l'industrie des transports au Canada, et celles qui prevallent chez notre fébrile voisine.

Le Canada, grâce aux conditions géographiques exceptionnelles dans lesquelles il se trouve ; grâce aussi à la clairvoyance intelligente de ses hommes d'Etat, a su se créer dans le passé, en dépit d'une population

(*) Réparti entre 800,000 actionnaires. Le capital des banques Nationales aux Etats-Unis, ne chiffre que 800 millions repartis entre 319,000 actionnaires.

restreinte, une place enviable dans le monde commercial.

Seulement, depuis que l'immigration se dirige dans notre Nord-Ouest, il a fallu, pour faire face aux exigences croissantes du commerce et de l'industrie, se recueillir, et le premier mouvement a été, de jeter un coup d'œil chez nos voisins, pour y chercher la solution demandée au problème économique qui nous est posé.

De fait, ce que le voyageur canadien constate tout d'abord en descendant sur le sol américain, c'est la place énorme que les transports par chemins de fer tiennent dans l'économie de ce pays.

Si on étudie l'histoire économique des Etats-Unis, on voit que ce pays a été amené, dès l'origine (1826) de son existence politique, à adopter le nouveau mode de transport comme le seul qui lui permit la mise immédiate en valeur, des richesses naturelles incalculables que les voies d'eau naturelles ne lui permettaient pas d'amener de l'intérieur aux villes du littoral.

Notre pays n'a pas été lent, lui non plus, à deviner la puissance latente du nouvel outil de civilisation et de progrès, que l'ouvrier mineur du Northumberland venait de donner (1829-30) à l'Angleterre.

Notre réseau, quoique plus humble que celui des voisins, n'en constitue pas moins un instrument commercial et industriel de premier ordre, l'égal pour le moins comme nous venons de le voir, de celui des Etats les plus riches de la République voisine.

L'*annuaire des Statistiques du Canada*, pour 1904, chiffre l'étendue de notre réseau pour cette année, à 19,611 milles, dont il suppose la valeur à \$1187 millions.

Si nous prenons pour terme de comparaison—les chiffres du dernier rapport annuel de la *Interstate Commerce Commission* nous avons :

Réseau des Etats-Unis.....	207,977 milles.
“ du Canada.....	19,111 “
Capital des Etats-Unis	\$11,368 millions
“ du Canada.....	\$1,187 “

soit, dans les deux cas, un rapport de près de 10 p. c.

Le plus prodigieux de tout ceci, c'est que, la nouvelle industrie, source de cette incroyable accroissement de la fortune nationale, est à peine vieille de 70 ans.

Nos voisins, peuple positif s'il en fut jamais, sont cependant friands d'aphorismes faisant image, qu'ils citent volontiers. Nous avons retenu le suivant qui est bien en situation, nous le donnons dans le texte, le voici :

“A country without transportation is like soil devoid of water.”

Développer nos moyens de transport, en créer raisonnablement, de nouveaux et surtout en faciliter l'exploitation par une législation sage et équitable pour tous ; tels sont les plus sûrs garants du développement et de la prospérité commerciale et industrielle d'un pays.

J. H.

Relevé de la valeur des Importations pour la Consommation et des Exportations françaises

Du 1er janvier au 30 juin 1905.

ARTICLES.	IMPORTATIONS			
	(1) 6 mois 1905.	(1) 6 mois 1904.	(1) Augmenta- tion en 1905.	(1) Diminu- tion en 1905.
Objets d'alimentation..	\$ 75,959,800	\$ 78,838,000	\$2,887,200
Matières nécessaires à l'industrie	315,629,400	303,612,800	\$12,016,600
Objets fabriqués.....	84,979,200	84,642,400	336,800
Total des importations.	\$476,559,400	\$467,093,200	\$12,353,400	\$2,887,200
Diminution globale des importations				\$9,466,200
EXPORTATIONS				
Objets d'alimentation..	\$67,673,800	\$63,684,600	\$3,989,200
Matières nécessaires à l'industrie	120,208,400	118,718,800	1,589,600
Objets fabriqués.....	232,643,000	214,137,000	18,506,000
Colis postaux	33,989,400	31,718,400	2,271,000
Total des exportations..	\$454,614,600	\$428,258,800	\$26,355,800
Augmentation globale des exportations.....			\$26,355,800	
Diminution globale des importations et ex- portations				\$35,822,000

(1) Les chiffres ci-dessus ont lieu d'être diminués de 3% en raison de écart moyen du change en faveur de la monnaie canadienne.

ANATOLE POINDRON

Ag. Commercial du Canada en France.

Erratum

Nous avons eu la désagréable surprise de constater que la *revise* du *Rapport du Comité spécial de l'enseignement commercial* (publié dans notre dernier numéro d'août, voir *Bulletin* p. 56) n'a pas été corrigé. C'est là un oubli que nous déplorons.

Les fautes nombreuses, qui heureusement ne modifient en aucune manière le fonds de cet intéressant document, sont dues à l'inhabileté du *typo*, qui a été chargé de la composition. Elles sont tellement flagrantes, que le lecteur une fois remis de sa surprise n'a pas manqué—nous en avons la conviction—de suppléer à cette insuffisance, toute de surface, et qui n'amointrit aucunement la valeur du mémoire. RÉD.

Variété

CE QU'A CÔTÉ À L'ESPAGNE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

Voici que des savants (ces gens là ont parfois des idées rares) se sont demandé quelle somme a coûté, à combien est revenue la découverte de l'Amérique, Voilà à coup sûr une question inattendue.

A force de fouiller les archives de la ville de Gênes, on a trouvé enfin la réponse.

Christophe Colomb, du moins on le prétend, aurait touché un traitement évalué, en monnaie italienne, à 1,600 livres par an, soit environ \$250. Les deux capitaines qui l'accompagnèrent reçurent 200 livres (à peu près \$150).

Les marins avaient chacun 12 l'res par mois (\$2). Les frais de l'armement de la flottille furent de 14,000 livres (\$2,350).

Au total, les dépenses de l'expédition qui découvrit l'Amérique n'auraient pas dépassé 36,000 (\$6,000).

Evidemment, ce ne sont pas les plus grandes découvertes qui coûtent le plus.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE RÉDACTION.

MM. H. A. A. BRAULT.	JOS. CONTANT, PRÉS. DU COMITÉ	PRÉSIDENT
J. X. PERRAULT.	A. V. ROY.	
HON. A. DESJARDINS.	JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.	

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRÉTAIRE.

Éditorial

Nécrologie

M. J. R. SAVIGNAC

C'est avec un profond regret que nous avons appris la mort, survenue à l'âge de 56 ans, de M. J. R. Savignac, ancien échevin de Montréal et membre du Conseil de notre Chambre. M. Savignac s'était acquis par sa grande droiture d'esprit l'estime ainsi que le respect de ses concitoyens et de ses collègues.

M. Savignac est décédé, le samedi soir 2 courant, à Berthierville où il était né, après trois mois d'aggravation d'une maladie qui le minait depuis plusieurs années.

La Rédaction adresse à la famille l'expression de ses sincères sentiments de condoléances.

Actes de la Chambre

Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil.

Assemblée générale spéciale convoquée le mardi, 1er août 1905, à midi précis, en conformité des dispositions du Statut qui régit la Commission du Port de Montréal.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Etaient présents :

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P., Ubalde Garand, 2e V.-P.,	G. Boivin,
Hon. Alph. Desjardins,	Hon. N. Pérodeau,

D. Parizeau,	J. J. Duffy,
S. Lachance,	J. B. A. Lanctôt,
F. C. Larivière,	Chs. Langlois,
Arm. Lalonde,	L. A. Lapointe,
H. Laurencelle,	A. E. Labelle,
L. F. Larose,	J. S. Loyer,
R. Bickerdike,	H. Contant,
J. L. Coutlée,	Jules Helbronner,
J. O. Dupuis,	Geo. Janin,
J. P. Mullarkey,	W. Marsan,
J. B. Gratton,	J. B. A. Martin,
F. Bourbonnière,	O. Brault,
Alex. Prud'homme,	R. Gohier, Sr.,
Eug. Bourdon,	A. V. Roy,
S. Robitaille,	Isaïe Préfontaine,
P. Garon,	P. Renaud,
L. C. De Tonnancour,	Rod. Tourville,
J. B. Thibaudeau,	J. A. Vaillancourt,
L. C. Pelletier,	J. B. Deguise,

et le Secrétaire.

Le Président annonce du fauteuil, l'objet de la convocation qui est de procéder, en conformité des dispositions de la loi, à l'élection d'un représentant de la Chambre à la Commission du Port :—le terme d'office de son représentant actuel expirant à l'instant même.

Le Secrétaire est alors invité à donner lecture du Statut qui dispose des détails de cette élection.

De suite, le président prie MM. les membres présents de choisir le représentant de la Chambre auprès de la Commission du Port.

Le Secrétaire informe le président qu'il a en mains, un bulletin de présentation en sa faveur. Sur cette information, le président cède le fauteuil de la présidence à M. C. H. Catelli, 1er Vice-Président.

Le Secrétaire donne alors lecture du bulletin de présentation suivant :—

Proposé par :—

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P.,	Ubalde Garand 2e V P ,
H. Laporte,	Alph. Desjardins,
L. E. Geoffrion,	R. Bickerdike, M. P.
D. Parizeau,	J. O. Dupuis,
J. J. Duffy,	N. Pérodeau,
J. B. A. Lanctôt,	J. P. Mullarkey,
A. V. Roy,	L. F. Larose,
L. C. Pelletier,	J. S. Loyer

Secondé par :—

MM. L. J. A. Surveyer, Trés.,	G. Boivin,
R. Gohier,	S. Lachance,
P. Bruneau,	J. B. Lapointe,
J. L. Coutlée,	Eug. Bourdon,
Armand Lalonde,	J. B. A. Martin,
Isaïe Préfontaine,	J. B. Deguise,
L. C. de Tonnancour,	J. B. Thibaudeau,
	J. A. Vaillancourt,

tous présents à la séance en conformité des exigences du statut.

“ Que, conformément à la tradition et à l'usage établis jusqu'à ce jour, le Président de la Chambre de Commerce, M. H. A. A. Brault, soit élu représentant de notre Chambre à la Commission du Port ;— le terme d'office de Monsieur L. E. Geoffrion le représentant actuel, étant expiré.”

Et aucune autre proposition n'étant faite, le Président de la séance proclame alors Monsieur H. A. A. BRAULT, REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL A LA COMMISSION DU PORT.

Le nouvel élu est alors félicité par l'Hon. Alph. Desjardins qui reconnaît la parfaite qualification du nouveau représentant de la Chambre à la Commission du port. Il est convaincu qu'il consacrera toutes ses aptitudes, qui sont très grandes, à l'accomplissement de cette nouvelle fonction et à perpétuer le bon renom de la Chambre auquel il n'a pas manqué de contribuer au cours de sa présidence à la Chambre.

M. R. Bickerdike, député au fédéral, et président intérimaire de la Commission du Port, profite de la circonstance qui lui est fournie par l'élection de son nouveau commissaire, pour féliciter la Chambre à l'occasion du choix judicieux qu'elle a toujours fait des délégués qui l'ont représentée sur la Commission, savoir : — MM. L. E. Morin, père, — Jos. Contant et L. E. Geoffrion, le dernier titulaire, qui l'ont tous représentée avec la plus grande distinction.

M. J. L. Coullée prend également la parole pour féliciter la Chambre sur l'excellent choix qu'elle vient de faire dans la personne de son Président.

M. Brault, le nouveau titulaire, remercie la Chambre pour la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de lui donner.—Il déclare qu'il se fera un devoir, dans l'exercice de sa nouvelle fonction, de s'inspirer de la pensée et du désir de la Chambre et il espère, qu'à brève échéance, lorsqu'il sera suffisamment au courant des choses pertinentes à la Commission, il sera en état de rendre les services qu'on attend de lui sur ce bureau.

M. C. H. Catelli félicite l'élu et propose que des remerciements soient votés à Monsieur L. E. Geoffrion, son représentant sortant d'office.—Ce qui est agréé à l'unanimité.

M. Geoffrion remercie la Chambre pour l'honneur qu'elle lui a fait lorsqu'elle l'a désigné pour la représenter auprès de la Commission du Port.—Il félicite le nouveau titulaire à l'occasion de sa nomination et déclare que son passage à la Commission en le familiarisant avec une foule de questions qui lui étaient antérieurement étrangères, lui a été de la plus grande utilité par la somme de connaissances utiles qu'il en

a retirées. Il fait observer que, malgré toute la bonne volonté qu'il y puisse mettre, le titulaire est tenu, par son serment d'office, à voter d'après sa conscience, c'est-à-dire, d'après sa conviction personnelle basée sur la connaissance intime des faits, ce qui expliquera dans une certaine mesure, comment il se fait que les prescriptions de la Chambre ne peuvent pas toujours être observées à la lettre par son mandataire.

Monsieur Brault, étant élu, le Secrétaire reçoit instructions, en conformité des prescriptions du Statut, d'en donner communication officielle à qui de droit.

Et la séance est levée.

Economie politique

IMPOT.—Part pour laquelle chacun doit *obligatoirement* contribuer aux dépenses publiques : c'est la rémunération d'un service.

Il est du véritable intérêt de l'individu de payer l'impôt, car, avec le produit des impôts, l'Etat se charge de pourvoir à telles ou telles fonctions sans lesquelles la société ne saurait se maintenir et, par conséquent, la richesse se conserver ni s'accroître.

C'est, suivant l'expression de Turgot, “*la contribution que la société entière se doit à elle-même pour subvenir à toutes les dépenses publiques.*”

Nous avons, au mot *Contributions*, marqué la distinction entre les divers impôts en vigueur. Nous ne pouvons définir ici toutes les sortes d'impôts qu'on a successivement préconisés : la désignation qu'on leur donne les définit d'ailleurs suffisamment : *Impôt sur le capital, Impôt sur le revenu, Impôt sur le luxe, etc., etc.*

Pour être équitable, l'Impôt doit être *proportionnel*, c'est-à-dire mesuré à la faculté et aux forces de chacun. Ce qu'on a appelé *l'impôt progressif* ne peut remplir cette condition. L'impôt progressif, généralisé, serait une manière de confiscation des grandes fortunes. Dans les rares applications qu'on a faites de ce système, et suivant en cela les principes de l'école qui le préconise, l'impôt s'accroît non pas en raison directe des ressources du contribuable, mais en raison directe de ses dépenses. Or les dépenses obligatoires d'un particulier ne sont point le signe certain de sa prospérité, pas plus qu'elles ne peuvent servir à mesurer l'étendue de sa richesse. Bien des définitions ont été données sur les divers systèmes d'impôts : à un point de vue général et pour les résumer toutes, nous pouvons dire que l'impôt sur le revenu, c'est *l'exercice* ; l'impôt sur le capital, c'est *l'inventaire* ; l'impôt sur le revenu brut, c'est l'impôt sur le *salaires* ; l'impôt sur le salaire, c'est l'impôt sur le *travail* ; l'impôt sur le travail, c'est l'impôt sur le *consommateur*. L'impôt *forcé*, c'est l'Etat troublé, agité ; l'impôt *volontaire*, c'est la solidarité ; l'impôt *forcé*, c'est

un décret en temps de crise ; l'impôt *volontaire* s'établit et se paie en temps de calme.

Dans son *Traité des Finances* (Guillaumin et Garnier édit., 1872, p. 319 et suiv.), Joseph Garnier a rappelé les maximes ou règles pour l'assiette de l'impôt, recommandées par Adam Smith, Sismondi, Verri, Quesnay, Dupont de Nemours, le marquis de Mirabeau, Richelieu. Il les a condensées et résumées en ces quelques lignes : "L'idéal en matière d'impôt consiste à demander le moins possible, par les procédés les moins coûteux, les moins désagréables, les moins gênants pour la reproduction."

Voir aussi, dans ce même ouvrage, une réfutation de la *Théorie de l'impôt* de Proudhon et de quelques sophismes qui ont cours à ce sujet. On trouve également des renseignements sur les partisans et adversaires des divers systèmes d'impôts.

Ajoutons encore que quand un gouvernement établit un impôt, il faut d'abord que cet impôt soit juste au point de vue de la distribution des charges publiques, au point de vue économique comme au point de vue social, et il faut surtout qu'il soit politique, ce qui ne veut pas dire qu'il soit le plus équitable et le meilleur.

— "Depuis un demi-siècle, tous les hommes adultes sont électeurs et légifèrent indirectement.

"L'exercice de leur souveraineté a pour corollaire indispensable une participation aux dépenses publiques dont ils profitent, tant par la conservation de leurs biens que par la sécurité de la liberté du travail.

"Donc tous doivent payer *proportionnellement* à ce qu'ils détiennent, acquièrent ou consomment.

"Cette obligation civique définit et doit établir logiquement le mécanisme de l'impôt. Sous peine de tomber dans l'arbitraire, celui-ci n'est plus direct ni indirect ; il est et ne doit plus être que *réel et impersonnel*. La progressivité entraverait tyranniquement l'accès à la propriété sous toutes ses formes.

"On doit payer sur ce qui est mobile et mobilier comme sur ce qui est fixe et immobilier, à la condition de ne faire ni *superposition* ni *double emploi*, et d'épargner,—comme on y a réussi en Angleterre,—ce qui représente le *strict nécessaire* à l'existence des citoyens les moins fortunés.

"Ce système exclut, dans la mesure du possible, l'intrusion du fisc ; même en conservant les quatre contributions,—dites directes,—actuelles, qui sont, en réalité, des abonnements consentis ; mais représentent simplement l'impôt réel sous la forme la moins aléatoire.

Si donc il y avait des transformations fiscales à opérer, elles pourraient se résumer dans l'abolition pure et simple des prélèvements douaniers sur les céréales

et leurs dérivés ; sur le bétail et sur la viande ; enfin sur les boissons étrangères, atteintes d'ailleurs, s'il y avait lieu, par les mêmes droits d'accise que les produits nationaux.

Tout ce qu'on propose actuellement en dehors de ce simple cadre,—sous le nom de *progrès* ou de *réformes*,—semble, à bon droit, inspiré par deux mobiles également blâmables : l'envie socialiste et la réaction protectionniste. (Ernest Brelay, vice-président de la Société d'Economie politique de Paris.)

— "La qualité d'un impôt c'est d'être simple, facilement compréhensible, à la portée de tout le monde. Je ne crois pas m'aventurer beaucoup en disant que, dans le pays et peut-être même dans la Chambre, il n'y a pas beaucoup de personnes qui, étant donné un acte, puissent apprécier quels sont les droits auxquels son enregistrement donnera ouverture. Si pour savoir ce qu'on doit payer pour un impôt, il faut se livrer à une véritable étude, acquérir une véritable science, où irons-nous ? Eh bien, l'enregistrement c'est une science. Je dis, moi, que l'impôt ne doit pas constituer une science : il doit résulter de tableaux faciles, accessibles à tout le monde, sur lesquels la discussion ne puisse pas porter." (Dupuy-Dutemps, ancien député, ancien Ministre, Ch. des dép., 11 février 1893.)

OUVRAGES OU ÉTUDES À CONSULTER ET DISCUSSIONS À LIRE : Voir *in fine*, l'article suivant.

IMPOT (DES TRANSFORMATIONS DE L').— "Les impôts se transforment mais ces transformations sont variables, parce que les conditions dans lesquelles ils s'établissent et agissent varient : ils ne forment point un simple mécanisme, mais une arme dont l'emploi change avec les influences politiques et sociales, les nations et les civilisations.

"Dès que l'impôt est un prélèvement obligatoire sur les biens, un amoindrissement considérable et permanent de richesses, il est devenu, soit entre les classes diverses qui composent les nations, soit entre les nations elles-mêmes, une cause de ressentiments, de luttes et de guerres. Tantôt les classes auxquelles le pouvoir politique et l'influence sociale étaient remis, ont organisé et modifié l'impôt de manière à ne pas le supporter ou à n'en supporter que la moindre part, tantôt les nations ont prétendu, par la violence et la conquête, rejeter sur d'autres nations le poids de leurs dépenses, et lorsque, par le lent progrès de la civilisation, les classes prépondérantes n'ont plus été à même de se soustraire à l'obligation directe de l'impôt, elles ont cherché dans des combinaisons différentes, telles que leurs régimes douaniers, des moyens de se procurer des prélèvements d'une autre nature.

o "Par suite les impôts subissent un mouvement de transformation. Il faut ajouter que ce mouvement a

été souvent retardé, souvent accéléré par des faits généraux, qui tiennent encore à l'histoire même de l'humanité, tels que l'occupation progressive, la mise en culture et l'appropriation de nouveaux territoires sur les divers continents du globe, le développement des forces mécaniques de l'industrie, l'accroissement de la richesse et du bien être, d'une part, et, d'autre part, les reculs et même les destructions résultant des migrations, de longues guerres et des révolutions." — Fournier de Flaix, *L'Impôt dans les diverses civilisations. — Introduction.*

OUVRAGES OU ÉTUDES À CONSULTER : E. Levasseur, *Éléments d'Économie politique*, 1^{re} partie (v. notamment le chapitre des "Finances" p. 288 à 315, dans lequel M. Levasseur a résumé en quelques courtes et substantielles définitions les maximes principales de l'impôt); A. Delatour, directeur général des contributions indirectes, *L'impôt (D. Fin.)*, au quadruple point de vue de la fiscalité, de l'équité, de l'économie politique et du droit; — Léon Salefranque, *État général et comparatif du régime fiscal de la France* — Revue politique et parlementaire, tomes VIII, p. 625 et IX, p. 373, 1896) et *Note* [sur le même sujet.] Journal de la Société de statistique de Paris, p. 399; 1896); — J. Caillaux, Touchard et Privat Deschanel, *Les impôts en France* (traité technique, Paris, Chevalier Maresq, E. Nourrit, édit., 1896).

La Société d'Économie politique a discuté bien souvent les questions multiples qui touchent à l'impôt et particulièrement à l'impôt sur le revenu. Nous en groupons l'énumération sous la rubrique :

DISCUSSIONS À LIBRE : *S. E. P.* : De l'impôt sur le revenu (*A. S. E. P.*, 1848, 1849, 1871, 1872); — De l'impôt sur les boissons (*A. S. E. P.*, 1849); — De l'impôt sur les successions (*A. S. E. P.*, 1851); — Des droits de mutation sur les propriétés (*A. S. E. P.*, 1862); — La consommation et le revenu considérés comparativement comme base de l'impôt (*A. S. E. P.*, 1864); — De l'impôt sur le capital et de l'impôt sur le revenu (*A. S. E. P.*, 1865); — Questions diverses se rapportant aux octrois (*A. S. E. P.*, 1854, 1860, 1865, 1866, 1878; *B. S. E. P.*, 1886 et 1892); — De l'impôt foncier, de la péréquation et des droits de mutation (*A. S. E. P.*, 1860); — Des divers systèmes d'impôt et de la justice en matière de contribution (*A. S. E. P.*, 1868); — L'impôt sur les matières premières et l'impôt sur le sel (*A. S. E. P.*, 1872, 1874); — L'impôt foncier (*A. S. E. P.*, 1873); — Les impôts déjà votés en France par l'Assemblée nationale (*A. S. E. P.*, 1873); — De l'impôt sur les sucres (*A. S. E. P.*, 1873, 1874, 1879); — Du développement de l'impôt des patentes en France (*A. S. E. P.*, 1873); — L'équilibre du budget grâce à l'impôt direct (*A. S. E. P.*, 1874); — Des réformes possibles dans l'assiette et le tarif des contributions indirectes (*A. S. E. P.*, 1884); — De la péréquation de l'impôt foncier (*A. S. E. P.*, 1885); — Des conditions d'application de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur le capital (*A. S. E. P.*, 1886); — Y a-t-il des impôts moralisateurs et, dans le cas de l'affirmative, à quels caractères les reconnaît-on (*B. S. E. P.*, 1888); — L'impôt doit-il servir à influencer sur les divers modes de production (*B. S. E. P.*, 1889); — Les taxes municipales spéciales imposées pour pourvoir aux dépenses de balayage, d'éclairage, etc., ont-elles un caractère économique qui permette d'en faire la base du budget des recettes dans les villes (*B. S. E. P.*, 1889); — L'impôt doit-il être

essentiellement un moyen de répartir la richesse entre les citoyens (*B. S. E. P.*, 1891); — De la légitimité et des abus des conversions de rentes (*B. S. E. P.*, 1891); — De la querelle des impôts directs et des impôts indirects (*B. S. E. P.*, 1892); — D'un impôt sur la rente française (*B. S. E. P.*, 1895); — Des lois successorales en France et de leur influence sur l'accroissement de la population (*B. S. E. P.*, 1897); — De l'équité dans la réforme des impôts (*B. S. E. P.*, 1897).

Procès-verbaux de la commission extraparlamentaire du cadastre.

Procès-verbaux de la commission extraparlamentaire de l'impôt sur les revenus.

(A suivre)

Vocabulaire Manuel d'Économie politique.

L'avenir économique du Canada (*)

(Suite et fin)

RICHESSSES MINÉRALES DU PAYS.

Pour ne m'arrêter qu'à un exemple, je dirai que c'est de l'extrémité occidentale du Lac supérieur que les deux milliards de valeur estimative de hauts fourneaux, d'usines et d'entreprises de M. Carnegie à Pittsburg — presque le tiers, à soi seul, du fameux trust de l'acier — tirent la presque totalité de leur minerai de fer. Et elles sont bien loin d'être les seules à s'approvisionner de matières premières dans cette région. Ce colossal exemple me dispensera, à lui seul, j'espère, de fatiguer votre attention de tous autres détails de même nature. Or, ce que notre voyageur a négligé d'apprendre, c'est que les mêmes richesses minières et d'autres encore additionnelles, c'est-à-dire le nickel, le plomb, le cobalt et le zinc, notamment, en plus du fer, du cuivre et de l'argent que nous avons relevés sur la rive américaine, se rencontrent un peu partout sur la rive nord canadienne, c'est-à-dire tout particulièrement, dans le Nouvel-Ontario qui l'a peu enchanté et qui a l'avantage d'être, de plus, couvert de quantités de forêts du meilleur bois de construction, tout en conservant à ses pieds la voie d'eau continue, et toute canadienne, jusqu'à l'Atlantique.

De sorte que, si jamais le monde industriel et financier européen, et en particulier français, songe à élever des rivaux en face des énormes trusts métallurgiques américains, de M. Pierpont Morgan et autres potentats américains de l'industrie et de la finance, c'est presque inévitablement, pourrait-on prédire, dans ce fameux Nouvel-Ontario canadien même qu'il ira vraisemblablement situer une forte part des colossales entreprises rivales auxquelles il lui faudra donner naissance dans ce but. (*Applaudissements.*)

Et il fera preuve, disons-le en passant, d'une extrême prudence prévoyante sagesse en le faisant; et il fera bien, même, d'apporter la plus grande hâte à se décider très vite dans ce sens. Car, si ce point si important de géo-

(*) Voir pour la première partie, le BULLETIN d'août.

graphie commerciale est souvent ignoré en Europe et même, nous le voyons, des conférenciers qui ont parcouru le Nouvel-Ontario, donc à plus forte raison de ceux qui n'y sont pas allés; les Américains des États-Unis, eux, sont parfaitement avertis à cet égard.

Déjà, pour ne m'arrêter qu'aux très gros morceaux, le trust du nickel a mis la main sur les exploitations minières et métallurgiques les plus importantes du district de Sudbury, le plus désolé d'aspect apparent du Nouvel-Ontario parce qu'on y grille les pyrites pour en extraire le nickel, le cuivre, le cobalt et l'argent. De même, les financiers des États-Unis ont mis la main, entre autres choses, sur les gigantesques hauts fourneaux, aciéries et autres usines installées au Sault Sainte-Marie, Nouvel-Ontario, au débouché même du Lac supérieur, et sur les énormes mines de fer du district de Michipicoten, Nouvel-Ontario encore.

Prenez-y bien garde, le district de Sudbury, à ne considérer que le nickel seulement, est aujourd'hui à peu près le seul qui, avec la Nouvelle-Calédonie, puisse virtuellement prétendre à approvisionner de nickel-métal la majeure partie de la consommation du monde entier.

Et les usines du Sault Sainte-Marie dont je viens de parler qui, à elles seules, avaient donné lieu précédemment à la fondation d'une Société au capital de 127 millions de dollars, soit plus de 650 millions de francs, viennent, à elles seules également, de virtuellement fermer le marché canadien aux rails allemands, belges, anglais et américains. C'est, en effet, sur le vu et la constatation d'excellence et de quantité de leur production de rails d'acier, que le Gouvernement Canadien s'est récemment décidé à frapper d'un droit de douane de 7 dollars, soit 35 fr. par tonne, les rails d'acier importés, droit qui, cumulé avec les primes de fabrication allouées par le même Gouvernement aux industries nationales du fer et de l'acier, ne manquera pas d'avoir assuré au Canada, et à très bref délai, la certitude de trouver, chez soi, tous les gros fers, les rails et les gros aciers nécessaires à la satisfaction des besoins locaux et, bientôt, à une large exportation.

Messieurs, en faisant cette digression pour redresser des impressions erronées et nuisibles aux intentions—excellentes, je n'en ai aucun doute,—de leur auteur, je vous aurais, en même temps, donné une idée des entreprises colossales qui poussent et florissent aujourd'hui au Canada, entreprises minières, houillères, métallurgiques, usines d'énergie électrique, chantiers de construction, tanneries, fabriques de pâtes de bois, de carton, de papier, de chaussures, de caoutchouc, filatures de coton et de laine, scieries, etc..., établies dans les dimensions individuelles toujours considérables et souvent colossales et ce n'est là qu'un début. Et l'on peut se rendre compte, par quelques chiffres sommaires, de l'intensité du développement.

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR

En 1897, l'année où Sir Wilfrid Laurier proclamait que le Canada avait dorénavant le droit au titre de nation, le commerce extérieur total du Canada, était de 1.300 millions de francs. En 1904, après sept ans seulement, ce commerce total extérieur était passé à 2 milliards 370 millions; c'est dire qu'à peu de chose près il avait doublé en ces sept années. Je ne crois pas qu'on puisse citer un second exemple semblable de développement intensif et continu, soit dans le présent, soit dans le passé.

On peut prédire qu'au moment où il atteindra ses 6 millions de population, c'est-à-dire sous un an ou deux, le Canada atteindra également ses 3 milliards de commerce extérieur, le tiers de celui de la France et de ses 40 millions d'habitants—non compris ses immenses colonies—soit plus de deux fois et demi le commerce extérieur français par tête d'habitant.

Mais, Messieurs, il convient que je me limite et que je n'abuse pas outre mesure, quelque monde de choses et d'exemples que j'aurais lieu de vous citer, de la si obligeante attention que vous avez bien voulu me prêter.

CONTREPOIDS NECESSAIRE

Je me résume donc et je dis ceci :

Il existe aujourd'hui hors d'Europe un colosse avec lequel il faut, de toute nécessité, nous résigner à compter. Ce sont les États-Unis d'Amérique. Un autre colosse s'élève actuellement à côté de lui. Il sort à peine du premier âge, mais ses membres sont si bien attachés, sa poitrine si pleine, sa santé si florissante et son croît annuel si puissant, qu'on peut prédire qu'il porte en lui, en puissance, tout autant, sinon même plus de force, de robustesse, de certitude de développement que son aîné. L'intérêt du monde, comme le sien propre, est que, plus jeune, il rattrape le plus âgé; c'est encore que, à l'heure où la politique du monde entier roule de plus en plus exclusivement sur des intérêts économiques, *l'Oncle Sam*, quelque admiration ou quelque sympathie qu'on puisse éprouver pour lui, n'arrive pas, faute de compétiteurs possibles, à faire peser trop fortement sur les marchés étrangers la puissante main qu'il appuie si lourdement aujourd'hui, et avec des sentiments si exclusivement utilitaires, sur son propre marché intérieur. Il est des matières premières, des produits naturels et de gros articles fabriqués pour lesquels le monde européen, notamment à tout intérêt à se ménager, pour le présent et pour l'avenir, un second fournisseur possible. Il n'est pas, pour cela, de contrée, aujourd'hui, mieux placée que le Canada, et mon principal dessein se bornait, pour aujourd'hui, à en préciser l'idée devant vous.

LE RÔLE DE LA FRANCE.

Mais le Canada, jeune plante, quelque robuste que soit sa charpente, a besoin, comme toute autre jeune plante, pour végéter en son plein, que son sol soit amendé, engraisé, arrosé, fécondé par l'expérience, les capitaux, le travail, l'esprit d'entreprise des nations plus vieilles. C'est ce que comprennent, mieux que nous, les Anglais, les Américains, les Allemands, les Belges, les différents peuples scandinaves et d'autres encore.

Et cependant, dans cette œuvre, ne serait-ce pas la France qu'on devrait trouver au premier rang ? Tout ne l'y convie-t-il pas, la grande nation dont deux millions d'enfants, les Français du Canada, et le million supplémentaire qui vit dans les provinces limitrophes des États-Unis, n'ont jamais renié la race, la langue, la religion, ni le profond amour, malgré deux siècles écoulés dans l'inattention et, avouons-le, dans l'indifférence souvent trop évidente de la Métropole, depuis l'abandon ? *(Vifs applaudissements.)*

Ne nous appartient-il pas à nous, Français d'aujourd'hui, de réparer toute cette inattention et cette indifférence, et ne vous semble-t-il pas qu'héritiers des générations antérieures, au même titre que les Canadiens d'aujourd'hui, des générations de Français que nous avons laissés, naguère, tant et si durement souffrir en Canada, ce n'est pas seulement pour nous une question d'intérêt qui se pose, mais encore, par-dessus tout, une pure question de dignité. *(Nouveaux applaudissements.)*

LE CANADA EST UNE NATION.

Et ne vous arrêtez pas, dans les actes qui seraient l'expression de ce sentiment, à la dualité des races qui peuplent le sol canadien. Sir Wilfrid Laurier, vous l'a dit : le Canada est aujourd'hui une nation. Et s'il y reste deux langues, deux races et deux religions principales, c'est avec la plus louable émulation qu'elles travaillent, toutes deux, au développement de leur même patrie commune canadienne, dont tous les Canadiens sont, à juste titre, si fiers, tout aussi fiers que de l'une quelconque des deux très nobles origines dont ils ne manquent pas de très noblement aussi se réclamer, et dont ils ont fait, avant nous, le rêve qu'il faut souhaiter aujourd'hui entièrement réalisé, de voir se souder, en Europe même et à demeure, et pour le plus grand bien de l'humanité, les qualités complémentaires dans une "entente cordiale" analogue à celle qu'ils ont su réaliser de longue date, sur leur propre sol, pour le plus grand bien et le plus considérable progrès de leur commune patrie d'aujourd'hui. *(Très bien, très bien !)*

C'est donc, Messieurs, vers le Canada économique de tous les Canadiens, vers la nation canadienne tout entière que votre attention doit rester aujourd'hui sollicitée.

Et ce mot de nation du grand homme d'État canadien, du grand Français dont j'ai déjà cité le nom en lui adressant, à travers l'espace, le regard respectueusement attendri de tous ses cousins de France qui sont si fiers de lui, ce mot de nation, dis-je, les Canadiens des deux langues et des deux races en ont fait un programme dont il est nécessaire que les hommes d'affaires éclairés et prévoyants que vous êtes aient recueilli l'esprit textuel pour mieux orienter l'effort bientôt agissant que je les adjure encore d'accomplir au nom de leur intérêt et de l'intérêt canadien, et plus encore au nom de la dignité nationale française. *(Vifs applaudissements.)*

Voyons donc comment pense cette jeune nation canadienne, puisque au demeurant vous vous en êtes antérieurement préoccupés et que, pour cette raison, votre très aimable Secrétaire général et l'ami très moderne et très actif qui m'a valu l'honneur de me présenter devant vous aujourd'hui, ont bien voulu me le demander.

Messieurs, du 17 août au 21 août 1903, s'est réuni à Montréal, pour la cinquième fois dans le temps, et pour la première fois hors de Londres, le Congrès général des Chambres de commerce de l'Empire britannique. Ce Congrès réunissait 548 membres venus, non seulement d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, mais encore du Sud-Africain, des Indes Orientales et Occidentales et de toutes les autres colonies anglaises de par le monde. Les personnalités éminentes y assistaient, et le but annoncé du Congrès et, d'ailleurs, débattu au cours de ses séances, était, avant tout, de resserrer et de développer les relations commerciales entre les différentes parties composant l'empire britannique.

LE CANADA ET LE SYSTÈME PROTECTIONNISTE.

Bien des vues y avaient été exprimées ; mais voici, textuellement, quelques-unes de celles que sir Wilfrid Laurier, premier ministre, exprimait, lui-même, en son nom et comme personnifiant le Canada tout entier, au banquet de clôture du Congrès.

"L'Angleterre n'est pas le seul pays qui ait exercé sa prépondérance loin par delà ses frontières ; mais c'est le seul qui s'en soit reposé sur l'allégeance et le dévouement de ses sujets au delà des mers. L'empire d'Alexandre s'est écroulé du moment que s'est refroidie la main qui le tenait. L'empire de Charlemagne n'a pas survécu à la gigantesque personnalité de son fondateur. Rome avait établi son empire par la force des armes et ne l'a maintenu que par la centralisation des pouvoirs. L'Angleterre, elle, n'a pas établi son empire autant par la guerre que par le commerce et la colonisation. Elle a eu recours, pour fortifier sa puissance, à un moyen inconnu jusque-là ; elle a décentralisé son administration et émancipé les nations les unes après les autres.

"De quelle sagesse n'a-t-elle pas ainsi fait preuve! Elle a compris que, dans ses immenses possessions, il y avait des intérêts locaux, différents des siens propres, différents de ceux des autres possessions; elle a compris que, en donnant à ces intérêts locaux le privilège d'être administrés par les populations des différentes colonies, tout mécontentement disparaîtrait. En se rendant aux vœux de ses colonies, même un peu sur le tard, parfois, comme dans le cas du Canada—en leur accordant un gouvernement autonome, le mécontentement a fait place à la loyauté; et de ce jour, l'empire de la Grande-Bretagne a été fondé sur l'attachement des populations et sur rien autre. C'est ainsi qu'a été résolu ce problème politique.

"Nous sommes aujourd'hui en face d'un problème commercial. Dans les colonies, autant que dans la Mère-Patrie, le désir de relations commerciales plus resserrées est général autant qu'intense. Le désir n'avait pas été plutôt formulé que les difficultés ont surgi de toutes parts.

"M. Chamberlain émit l'idée (il y a de cela quelques années) qu'il serait possible de résoudre le problème, en instituant le libre-échange entre toutes les sections de l'Empire Britannique contre le reste du monde. La proposition a été jugée impraticable. La population de la Grande-Bretagne n'eût pas voulu se désister d'un système qui a fait sa prospérité dans le passé; les colonies, de leur côté, n'auraient pas voulu se désister de leur système particulier auquel elles attribuent leur progrès.

"On a recommandé un autre moyen, celui d'un tarif de douane commun à l'Empire. La chose a été jugée impraticable, parce que le libre-échange est la loi économique de la Mère-Patrie, et parce que les colonies ont une légère tendance vers ce que d'aucuns appellent l'hérésie de la protection. Mais cette hérésie n'est pas également répandue dans toutes les colonies; on n'en trouve pas deux qui ont le même tarif. Le Canada, par exemple, n'impose pas sur les produits étrangers les mêmes droits qu'impose Terre-Neuve; et la différence, à cet égard, se retrouve entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. De tout cela, il nous faut conclure que, sur les différents points de l'Empire Britannique, il y a des intérêts locaux différents qui doivent être reconnus et respectés.

"Comment nous faut-il donc envisager le problème? Comment atteindre l'objet que nous avons en vue? Comment élargir nos relations commerciales et en même temps les resserrer? Je ne le sais pas, mais on trouvera peut-être la réponse à ces questions dans le récent discours que lord Devonshire a prononcé devant la Ligue de l'Empire Britannique, discours dans lequel le noble lord préconisait un arrangement ou compromis, ayant la force d'un traité. Le mot est très suggestif; il implique

des négociations entre la Mère-Patrie et les colonies pour s'assurer de leurs conditions respectives et des moyens les plus propres à réaliser le desideratum commun.

Pour ce qui concerne le Canada, je puis dire à la Mère-Patrie que nous ne désirons rien tant qu'un marché de préférence en Angleterre pour nos produits, mais la proposition à cet égard devrait, il me semble, venir plutôt de la Grande-Bretagne que du Canada. Nous ne voulons pas imposer nos vues au peuple de la Grande-Bretagne, et si cet arrangement ne lui va pas, mieux vaut ne pas le faire. Si nous devons avoir une préférence, si nous devons avoir des relations commerciales plus suivies avec la Grande-Bretagne, ce ne doit être qu'à la condition que la mesure soit au profit de l'un et de l'autre. Si nous attendons quelque concession de la Grande-Bretagne, nous devons être prêts à lui en faire.

Dans le discours de lord Devonshire, dont j'ai parlé, il y a une remarque que je ne puis passer sous silence. Le noble lord a dit que, quels que soient les avantages immédiats offerts à une colonie, il lui faudrait consentir à se désister d'une partie de cette indépendance, de cette liberté d'action auxquelles les colonies, dans leur propre intérêt, attachent une si grande importance en matière de législation fiscale, commerciale et industrielle. Je regrette, pour ce qui me concerne, de ne pouvoir souscrire à cette doctrine.

"Nous voulons bien donner à la Grande-Bretagne l'équivalent d'une concession qu'elle pourrait nous offrir, mais s'il nous faut abdiquer supplémentairement quelques-uns de nos droits politiques, je dirai: "Halte-là! Nous ne pouvons pas nous entendre." Le Canada attache un trop grand prix au système qui l'a fait ce qu'il est, pour consentir de gaieté de cœur à le diminuer pour quelque considération que ce soit; fût-ce même pour le maintien de l'Empire Britannique, ce serait un malheur si les colonies consentaient jamais à diminuer leur indépendance législative. Je ne crois pas d'ailleurs que, pour conclure un arrangement commercial comme celui dont j'ai parlé tout à l'heure, il soit nécessaire pour nous de faire un sacrifice de dignité ou d'indépendance. Je partage plutôt, à cet égard, les vues exprimées par lord Brassey, il y a un instant, quand il nous a parlé du bon sens, du *common sense* du peuple anglais. Or, le sens commun du peuple anglais, tant dans la métropole que dans les colonies, s'accorde à dire que le plus solide fondement de l'empire britannique est encore l'autonomie des différentes sections qui le composent."

CONCLUSIONS.

Messieurs, tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir la considérable portée des paroles que je viens d'avoir la

très grand honneur de vous reproduire. Et si je me permets de retenir encore quelques instants votre attention, au lieu de vous laisser, comme je l'aurais désiré, sous leur forte et prenante impression, c'est que c'est une loi vis-à-vis d'esprits français auxquels, personne, dans le monde, ne conteste le privilège de clarté, que de se résumer et de conclure, même à l'issue de la plus modeste et de la moins apprêtée des causeries. Et il convient surtout d'obéir à cette loi française du discours devant des hommes d'affaires.

Messieurs, dans une revue trop rapide où je n'ai pu inclure que quelques trop rares exemples ou chiffres, j'ai cherché à vous donner une notion des ressources considérables que renferme le Canada et de l'état actuel de leur exploitation. J'ai eu pour but, en vous disant le développement actuel du trafic extérieur canadien, d'appeler sur lui votre attention particulière d'exportateurs et d'importateurs. Quoique puissent dire inexactement les statistiques officielles françaises, c'est pour cinquante millions de francs de marchandises que nous vendons annuellement au Canada. Il ne dépend que de notre initiative que ce chiffre s'élève au double, au triple au quadruple, et plus. C'est, d'autre part, pour environ 8 ou 10 millions de francs seulement de produits que nous achetons chaque année au Canada, et c'est le décuple que nous devrions actuellement en importer, si nous savions y rechercher notre intérêt. Mais, de même que pour vendre il faut vouloir vendre et le vouloir de façon agissante et non passive, de même pour bien acheter il faut le vouloir et prendre, dans ce sens, les mesures nécessaires.

Il nous faut donc, dans nos cercles commerciaux, industriels et financiers, mettre le Canada à l'ordre du jour, susciter l'attention des exportateurs, des importateurs, des industriels, des financiers, des capitalistes. C'est là notre intérêt français bien entendu. (*Très bien, très bien !*)

La part faite de l'initiative individuelle, reste à envisager ce que pourrait faire la collectivité économique nationale française et ce qu'en conséquence nous pourrions souhaiter de voir l'État français prendre en considération.

Messieurs, la France a signé, en 1893, avec le Canada, une convention commerciale, un traité de commerce qui se révèle aujourd'hui beaucoup trop exigü. Il est devenu urgent, pour vos propres intérêts, aussi bien que pour l'intérêt canadien, de l'élargir substantiellement. De nouvelles négociations dans ce sens sont, je crois pouvoir l'avancer, dans les vœux de tous. Ce que je me permettrais de vous demander c'est, dans vos réunions corporatives, dans vos cercles et dans vos milieux commerciaux, d'exprimer ce vœu, de lui donner une forme tangible et

de demander, en même temps, à l'État français, d'aborder de telles négociations non pas seulement dans des intentions telles que celles qui pourraient l'animer vis-à-vis de quelque autre peuple seulement ami de la France, mais avec la générosité de sentiments et de points de vue qui doit animer des gens discutant en famille, et au premier chef, les aînés d'une famille vis-à-vis des plus jeunes. Il ne pourrait déplaire, je crois, aux hautes sphères politiques et administratives françaises qui pourraient avoir lieu de prendre part à de telles négociations, que les hommes d'affaires que vous êtes leur aient exprimé, par avance, leur souhait qu'exceptionnellement on ne s'en tienne pas, pour ces affaires de famille, à la rigoureuse formule commerciale *do ut des*. Bien loin de là, ou je m'exagère la sympathie constamment témoignée au Canada dans ces milieux, ou je suis entraîné à croire que vos vœux sur ce point les rencontreraient bienveillamment incliner à abonder dans votre sens. (*Applaudissements.*)

De même, l'exemple que nous donne, avec une ténacité jamais lassée, le Gouvernement canadien, en subventionnant seul une ligne de navigation directe bi-mensuelle entre Montréal et le Havre, reste encore sans imitation de notre part, et je m'applaudirais de voir quelqu'un des hommes éminents qui président aux destinées de votre Association demander à l'État français de subventionner une ligne française directe entre Marseille et Montréal. Nul besoin, semblerait-il, d'attendre pour cela une nouvelle loi sur les primes à la navigation ; qu'on offre aux armateurs français une subvention égale à la prime actuelle aujourd'hui épuisée, en l'attachant à des navires de construction récente et de fort tonnage, et je suis bien sûr que vous aurez bientôt cette ligne directe de Marseille au Canada, plus indispensable encore pour notre exportation française que pour le Canada lui-même. C'est évidemment le souci de tout gouvernement économe, et particulièrement du nôtre, en l'état de nos charges nationales françaises, que de ne pas réclamer du Parlement de nouvelles dépenses. Mais outre que l'effort à faire ne serait pas considérable au regard du chiffre de notre budget français, c'est encore, justement, en des circonstances telles que celles que j'indique, que peut intervenir le plus heureusement l'initiative parlementaire pour faire quelque douce violence à un gouvernement qui, j'ose l'espérer,—on ne risque aucun froissement à le tenter—la supporterait avec une souriante résignation.

Messieurs, je termine. J'ai ajouté précédemment qu'à nous intéresser activement au développement du Canada, il y avait pour nous tous Français de France, une question de dignité. Je ne m'en dédis pas. Pendant deux cents ans, Messieurs, les descendants de 60,000 des

nôtres ont jalousement entretenu en eux-mêmes le culte de la France, l'ancienne mère-patrie. Ils ont su faire preuve, sur la rive américaine, de la plus noble, peut-être, des vertus françaises : la loyauté. Cette admirable fidélité au souvenir et cette loyauté leur ont assuré une si respectueuse et confiante admiration de la part de leurs compatriotes de langue anglaise, que c'est aujourd'hui un des leurs qui, quand chôme la politique des partis, incarne, d'un contentement qu'on pourrait réputer unanime, le Canada tout entier. Je ne sais si pendant ces deux cents années nos parents, grands-parents et nous-mêmes leur avons rendu de bien considérables services. Mais ce que je sais bien, pour ne pouvoir y penser sans en être profondément ému, c'est que, pendant ce laps de temps, et sans idée de retour à des liens définitivement brisés, ils ont donné au monde la plus admirable preuve de la vitalité, de la pérennité du sentiment français. Pendant tout ce temps également, ils sont devenus légion, soit presque la moitié d'une nation de six millions d'âmes en Canada seulement, grâce à une ambition de multiplication de la race et du nom français et à un exercice des devoirs de la famille admirables. Et de cela, Messieurs, je considère, pour ma part, que nous leur devons, individuellement et nationalement, non seulement une gratitude infinie, mais, oserai-je dire, des expressions palpables de notre reconnaissance. Je me suis d'ailleurs efforcé de vous montrer, tout d'abord, qu'à la témoigner nous servirions, du même coup, nos intérêts individuels et nationaux les mieux entendus. (*Longs et vifs applaudissements.*)

"Considérant l'allusion à la nécessité d'établir des communications entre la France et le Canada comme une invitation directe, l'amiral Bienaimé, député de Paris, précise en quelques mots heureux, le rôle de la marine marchande, dans les relations extérieures, mais il dit en même temps la situation lamentable où elle se débat et l'urgence de lui venir en aide.

"Il y a, au Parlement, des adversaires déterminés du système des primes à la marine marchande. Et pourquoi ? La marine marchande doit-elle être la seule industrie non protégée ? En réalité, la marine marchande en demandant des primes ne fait que réclamer la juste compensation des charges qu'on lui impose : charge d'Etat d'abord, résultant de l'inscription maritime ; charges douanières ensuite, résultant des droits protecteurs qui frappent les matériaux entrant dans la construction de ses navires.

" Ces choses ne sont pas, dit l'amiral, assez connues. C'est pour cela que je me suis permis de vous les rappeler.

" Nous voulons l'expansion de notre commerce et, s'il y a un pays vers lequel nous la désirons, c'est bien vers le Canada où tant de sympathies nous attirent et auquel tant de traditions nous rattachent."

ANATOLE POINDRON.

Agent Commercial du Canada en France.

PETIT COURRIER

La maison E. Beny Martin & Cie, de Cognac, [dont la fondation remonte à 1724] désire confier l'agence de ses brandies, dont la marque est connue dans le monde entier, à un représentant, bien en vue sur la place de Montréal.

Pour de plus amples détails on pourra s'adresser au siège de la Chambre, No. 83 rue St Jacques.

• • •

MM. Enrico Tron & Cie de Livourne, Italie, désiraient entrer en relations avec les maisons canadiennes qui font l'importation des produits dont l'énumération suit :

ARTICLES PRINCIPAUX

Racines d'Iris	Plombagine
<i>Florence & Verone</i>	moulue & en morceaux
Baies de genièvre	Terre de Sienne
Feuilles de laurier	moulue & en morceaux
Baies de laurier	Terre d'Ombre
Anis	moulue & en morceaux
Talc	Ocre italienne
Millet	moulue & en morceaux
Coriandres	Pierre Ponce
Amandes	moulue & en morceaux
Miel	Haricots
rouge & blanc	Huile d'olive sulph
Acide borique	pour savonneries
Riz italien	Huile de ricin
Noix de galle	Extra blanche en
Racines de gentiane	estagnons
	Cire d'abeilles

Messieurs les Sociétaires désireux de se renseigner plus complètement sur la teneur de ces ouvertures d'affaires, sont invités à venir consulter les documents au siège de la Chambre, No. 83 rue St Jacques.

OFFRES D'AGENCE

Reçues de la Chambre de Commerce française de Montréal.

MERCERIE. MARCHANDISES SECHES.

Une manufacture de tresses et lacets de la région Lyonnaise, demande à être représentée au Canada.

BROSSERIE.

Une fabrique de ces articles aux environs de Paris, demande un agent à Montréal ou un grand centre canadien.

VERRERIE.

Une importante verrerie du Nord de la France, demande un agent bien introduit auprès des grandes compagnies canadiennes.

INDUSTRIES METALLURGIQUES ET DIVERS.

Un fabricant d'appareils à vapeur, à Paris, demande un agent au Dominion.

Une fabrique d'instruments de pesage, aux environs de Paris, demande un représentant au Canada.

Une carderie métrique Française demande à être représentée à Montréal.

Une usine Parisienne de siphons selzogènes demande un agent actif au Canada.

VINS, SPIRITUEUX ET LIQUEURS.

Une maison de Reims demande à Montréal ou un grand centre canadien, un représentant pour la vente de ses champagnes.

Une maison de Cognac demande pour le Dominion un agent actif pour le placement d'une bonne marque de "Brandy".

Une maison de Bourgogne demande un agent au Canada pour la vente de ses vins et eaux de vie de marc.

Une importante maison de Bourgogne se spécialisant dans l'exportation serait désireuse d'avoir une agence à Montréal.

Une autre maison du B. delais demande un représentant au Canada. Affaires facilitées.

Une ancienne maison de Bordeaux demande un agent actif pour la représenter au Dominion.

DIVERS.

Une maison d'Amiens exportant les galets de mer, demande acheteurs au Canada.

Un négociant Français exportant le matériel de cuisine, acier, cuivre, demande à être représenté au Canada.

Une manufacture de lampes à arc, aux environs de Paris, demande à entrer en relations avec importateurs canadiens.

TISSUS ET NOUVEAUTES, MERCERIE.

Une fabrique d'aiguilles de Laigle (France), demande un bon agent au Canada.

L'un des plus importants tissages d'ameublement et linge de table du Nord de la France, se spécialisant dans les articles riches, demande à être représenté au Dominion.

Une maison de St Etienne, demande un agent dans un grand centre canadien, pour la représenter dans le commerce des rubans, soieries et velours.

Une maison Parisienne de tissus et nouveautés et lainages, demande un agent actif au Canada.

ALIMENTATION.

Une maison d'exportation de fruits et conserves à Marseille demande un bon agent à Montréal ou grand centre canadien.

Une bonne maison de Bordeaux ayant déjà clientèle au Canada demande un agent actif pour la vente de ses huiles d'olives et ses conserves.

Une maison de Concarneau [Finistère] demande pour le Canada un bon agent pour la vente de conserves alimentaires renommées.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau Principal, No 9, Place d'Armes, Montréal

Capital payé - \$823,000

Bureau d'Administration

Monsieur G. N. DUCHARME Capitaliste de Montréal	Président
Monsieur G. B. BURLAND, Industriel de Montréal.	Vice-Président
L'HON. J.S. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture	Directeur
Monsieur H. LAPORTE, de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie,	Directeur
Monsieur S. CARSLY Propriétaire de la maison "Carsley Montréal	Directeur
Monsieur TANCREDE BIENVENU	Gérant-Général
Monsieur ERNEST BRUNEL,	Assistant-Gérant
Monsieur A. S. HAMELIN	Auditeur

Succursales

MONTREAL : 316, rue Rachel, coin de la rue St Hubert ; 271 rue Roy, St Louis de France ; 1138 rue Ontario, coin de la rue Panet ; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.
Berthierville, P.Q. ; D'Israeli, P.Q. ; St-Anselme, P.Q. ; Terrebonne, P.Q. ; St-Guillaume d'Upton, P.Q. ; Pierreville, P.Q. ; Valleyfield, P.Q. ; Ste-Scholastique, P.Q. ; Hull, P.Q. Cedar, Hull, P. Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs

SIR ALEXANDRE LACOSTE, Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	Président
Docteur E. PERSILLIER LACHAPELLE, L'Honorable ALF. A. THIBAU DEAU, Sénateur, de la maison Thibaudeau Frères, Montréal.	Vice-Président
L'Honorable LOMER GOUIN, Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Docteur A. A. BERNARD L'Honorable JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.	

Département d'Epargnes

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. l'an payé sur dépôts payables à demande.